

Salles de travail en groupe Bibliothèque de recherche (Rez-de-jardin)

Conditions de réservation :

- Elles sont accessibles sur réservation aux lecteurs titulaires d'un titre d'accès à la Bibliothèque de Recherche.
- Les salles de travail en groupe sont ouvertes aux horaires des salles de lecture.
- Chaque lecteur peut réserver par tranche horaire :
 - pour le jour même et jusqu'à 7 jours à l'avance
 - maximum 4 heures par jour
 - maximum 20 heures par mois
- Les utilisateurs de la salle accèdent en Rez-de-jardin en faisant une réservation de type « Simple ».
- Une réservation peut être annulée, modifiée ou prolongée, sous réserve de disponibilité de la salle
- En cas de retard de plus de 15 minutes, la bibliothèque se réserve le droit d'annuler la réservation et de rendre la salle disponible pour d'autres lecteurs.
- La salle est ouverte par le personnel lorsque le nombre minimum requis de participants est présent.
- Le lecteur responsable signale toute sortie (temporaire ou définitive) des participants au personnel qui fermera la salle et vérifiera son état.
- Le responsable de la réservation est responsable de l'espace pendant la durée de l'utilisation.

Conditions d'utilisation :

- Les salles sont des espaces destinés uniquement au travail en groupe. Le calme est de rigueur.
- Un lecteur seul ne peut pas utiliser la salle de travail en groupe.
- Pour des raisons de sécurité, le nombre maximum d'occupants est limité au nombre de chaises.
- La consommation de boissons et nourriture est strictement interdite.
- Les téléphones et équipements informatiques doivent être en mode silencieux.
- La photographie individuelle des documents est autorisée (sans flash, sans contact direct de l'appareil avec le document et sans porter atteinte à l'intégrité du document).
- La consultation des documents en accès libre est autorisée. En fin de consultation, les lecteurs sont invités à déposer les ouvrages en accès libre sur un chariot en salle de lecture.
- Les documents en provenance des magasins ne peuvent pas y être consultés.
- Les lecteurs sont responsables des documents et effets personnels laissés dans la salle.
- La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets.
- La bibliothèque se réserve le droit de vérifier l'intérieur des salles en cours d'utilisation.

Salle de travail en groupe	Nombre minimum requis	Nombre maximum
O	2	8
P (Cros-Brunot)	2	14
X	2	4